



ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE LA NATURE AU PAYS DES OLLONNES

Association loi 1901 - Siège Social : Centre culturel - Rue de Verdun - Les Sables d'Olonne - Courrier : 15 allée du Fenouil - 85340 Olonne sur Mer - Tél : 02 51 23 97 43 - Courriel : apnolonne@yahoo.fr

BULLETIN N° 102

Avril/mai/juin/juillet 2008

ISSN 1161-661X

L'Europe s'est fixée des objectifs pour enrayer la perte de la biodiversité (horizon 2010) et également améliorer la qualité de l'eau (horizon 2015). Ces deux objectifs ne pourront se réaliser qu'en limitant considérablement l'emploi des pesticides (herbicides, fongicides, insecticides). Quelle désolation chaque printemps de voir se répandre le "glyphosate" sur le bord des fossés et au pied des haies, geste bien inutile mais pas sans danger !

Il faut agir à tous les niveaux pour trouver des solutions. Des agriculteurs, des collectivités locales s'orientent de plus en plus vers des gestions sans pesticide. Au niveau de chaque individu, il faut aussi une prise de conscience personnelle sur l'utilisation de ces substances dans nos maisons et jardins. Les conséquences sur la santé de ces produits sont identiques à ceux employés dans le domaine agricole. Rappelons leur rôle dans l'augmentation des cancers, la perturbation du système hormonal, du système immunitaire et du système nerveux.

Corrélativement avec la diminution de l'emploi des pesticides au quart de la dose recommandée, on observe la réapparition des plantes sauvages, des invertébrés et des oiseaux ainsi qu'une densité plus forte des populations d'espèces. Les coquelicots refleurissent sur le bord des routes dès que l'usage des pesticides est abandonné. Notre santé est en jeu, mais aussi celle de la planète!

Une consultation sur l'eau a été mise en place pour notre région. Nous vous invitons à y répondre soit par le document que vous avez eu dans votre boîte aux lettres soit par Internet via le site : www.eau-loire-bretagne.fr.
Date limite le 15 Octobre 2008.

natura 2000 **rappel**

Natura 2000 voilà un vocable qui fait encore peur et les réactions diverses le démontrent une fois de plus. Cela traduit au minimum une grande méconnaissance du sujet et l'absence de conseiller compétent dans ce domaine.

Rappel : Natura 2000 propose de définir des périmètres intéressants permettant de mettre en place, avec des financements, des principes de gestion ou des pratiques autorisant la protection de la nature et les activités humaines sur ces secteurs considérés comme importants pour un développement durable.

Les contrats éventuels sur ces secteurs ne seront signés que par des volontaires, il n'y a aucune obligation. Contrairement aux idées ou croyances qui perdurent, une zone Natura 2000 n'est pas une réserve, il n'y a pas d'interdiction a priori. L'acceptation de contraintes de gestion ou de pratiques est toujours librement consentie par les signataires d'un contrat. Accepter aujourd'hui un périmètre

n'engage aucunement des restrictions dans l'avenir.

La LPO a participé, avec la DIREN, IFREMER, l'Université de Nantes et autres organismes scientifiques, au groupe de travail qui a défini les zones proposées pour Natura 2000 en mer. L'idée a été de créer une continuité sur la côte atlantique en intégrant tous les éléments connus. Actuellement les connaissances de ces milieux sont incomplètes. La zone Natura 2000 en mer qui a été définie, permettrait de financer des études pour approfondir les connaissances en ce domaine.

Les sujets importants sont les fonds marins remarquables (nourrissage de la ressource halieutique, zone de frai, etc...). Les oiseaux marins et principalement le Puffin des Baléares estivent sur la zone concernée (le jour où les puffins auront disparu, c'est qu'il n'y aura plus de poissons sur cette zone). Les préoccupations sur le devenir des oiseaux rejoignent actuellement celles des pêcheurs sur la préservation

des ressources. Ces sujets sont déjà abordés par d'autres instances. Par exemple si Natura 2000 peut financer un récif artificiel pour favoriser la reproduction, il serait dommage de ne pas en profiter. Mais nous n'en sommes pas encore là.

Pour conclure, accepter le périmètre proposé par des spécialistes de ces milieux c'est prouver sa volonté d'être acteur du dossier. Approfondir ses connaissances c'est être capable d'évaluer les opportunités par la suite. Pour mémoire, la décision finale appartient au service de l'Etat et nous sommes devant une obligation européenne sanctionnée à terme par des amendes. Le refus d'aujourd'hui conduira sans doute à une directive dont nous ignorons tout.

Il semblerait qu'il soit plus difficile d'agir pour l'environnement que d'en parler.



Le texte fondateur est celui de la loi sur l'eau de 1992, qui affirme : "l'eau fait partie du patrimoine commun de la nation. Sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource dans le respect des équilibres naturels sont d'intérêt général". Ensuite, les textes sur le Développement Durable, puis la Directive Cadre Européenne de 2000 sont venus compléter, enrichir, parfois réorienter, les textes fondateurs. (Notons, entre autres, des objectifs chiffrés de bon état écologique en 2015, ainsi que l'obligation de résultats et pas seulement de moyens).

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE), est le dispositif, prévu par la loi sur l'eau, pour satisfaire à ces objectifs réglementaires, que l'on peut résumer à assurer une gestion optimale de la ressource en eau, au sens des écosystèmes aquatiques, qualitativement et quantitativement.

Un territoire pertinent a été défini (en l'occurrence, le bassin versant Auzance, Vertonne et Payré), puis un Syndicat mixte créé pour élaborer ce SAGE (il est situé à La Chapelle Achard). Tout le dispositif est chapeauté par la Commission Locale de l'Eau (CLE), composée d'élus, d'usagers et des services de l'état, et missionnée par le Préfet pour prendre les décisions nécessaires à l'avancement du projet.

Précisons qu'il existe un Schéma Directeur d'un niveau supérieur, le SDAGE, élaboré au niveau Loire/Bretagne, dont les directives s'imposent à notre SAGE.

La polémique : avec ou sans barrage ?

Culturellement, la préoccupation majeure a longtemps été l'alimentation en eau potable. Dans le passé, pour régler ce type de problème on a construit des retenues d'eau sur les rivières et fleuves côtiers (il existe 13 retenues de ce type en Vendée). Pour résoudre le problème du déficit en eau potable de notre bassin versant, particulièrement mal vécu lors de la sécheresse de 2003, tout naturellement, la solution était une retenue d'eau sur l'Auzance. Mais, depuis quelques années, nos certitudes évoluent...

Les préoccupations environnementales sont non seulement dans nos têtes, mais aussi dans nos lois. On y lit, entre autres, que l'on doit "limiter strictement la construction de tout obstacle dans le lit des cours d'eau". On ne peut y déroger qu'en cas d'absence de solution alternative.

Un barrage modifie fortement le milieu : risque d'eutrophisation des eaux stockées (c'est arrivé au Jaunay) obstacle à la circulation des poissons, impacts sur la faune et la flore amont et aval, disparition d'habitats, modification du régime hydrologique (en aval, il y a les marais d'Olonne).

Les idées alternatives sont multiples : gestion économe de l'eau, nouvelles ressources souterraines, dessalement de l'eau de mer, réutilisation des eaux pluviales, transferts entre territoires.

Est-on bien certain que la dérogation s'impose ? (C'est-à-dire, ne peut-on pas faire autrement) le coût de production d'eau potable sera élevé (eutrophisation probable), les assecs fréquents l'été de l'Auzance et de la Ciboule rendront indispensable un apport ponctuel d'eau du Jaunay.

Il n'est pas sûr que le coût global de transfert des eaux de Loire soit beaucoup plus important que le coût du barrage, et des contraintes qu'il induit.

La suite des événements :

Polémique oblige, nous avons zoomé sur le problème du barrage sur l'Auzance. C'est extrêmement réducteur quant au rôle du SAGE qui traite de l'ensemble de la problématique de l'eau et des écosystèmes hydrauliques. Il y a beaucoup d'autres domaines très importants dont il conviendra de parler un jour, par exemple, la protection des milieux aquatiques sensibles ou la pollution agricole.

Pour en revenir au barrage, la décision n'est, semble-t-il, pas prise. Le circuit semble un peu flou, entre la CLE, le Préfet, le SDAGE (bassin Loire/Bretagne). De toute évidence, cette décision attendra la publication de l'étude d'impact complète de la solution barrage.

Il y a 12 fleuves côtiers en Vendée. Sur les 12, seul l'Auzance est encore sauvage, avec son cours libre de tout obstacle.

Et s'il le restait...

Alain LEGAL

Un arbre "labellisé" remarquable en Vendée*, c'est un chêne qui se trouve à St SULPICE LE VERDON.

Son âge est estimé à 2000 ans et il se nomme "le chêne des Vassaux" parce que le seigneur du coin rassemblait ses vassaux sous ses branches. On raconte que deux sabotiers vinrent un jour s'y établir et travaillèrent longtemps dans son tronc creux. En 1911 l'intérieur du chêne fut aménagé en chapelle.

Même s'ils n'ont pas reçu ce label, d'autres arbres du pays des Olonnes mériteraient sans doute d'être considérés comme remarquables selon les critères décrits dans un bulletin précédent ; c'est le cas du vigoureux osier chez notre adhérent bien connu Bernard Massuyeau, d'Olonne :

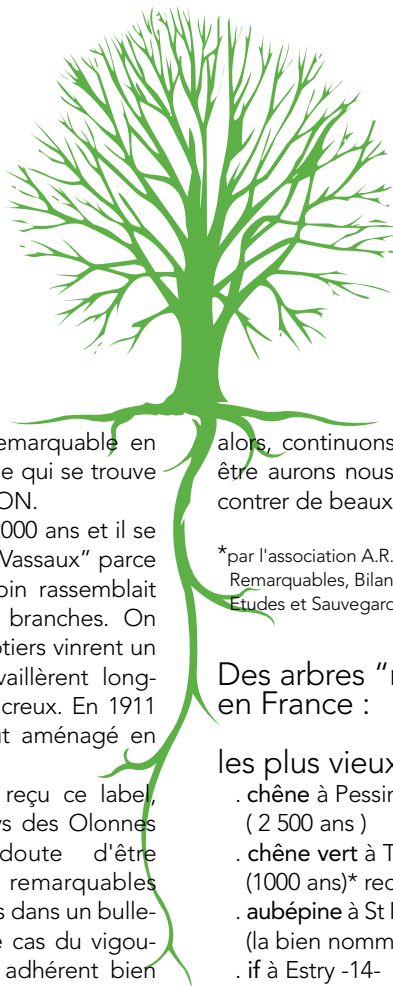
alors, continuons à observer et peut-être aurons nous la surprise d'en rencontrer de beaux spécimens.

*par l'association A.R.B.R.E.S (Arbres Remarquables, Bilan, Recherches, Etudes et Sauvegarde).

Des arbres "records" en France :

les plus vieux :

- . chêne à Pessines -17- (2 500 ans)
- . chêne vert à Talmont-St Hilaire (1000 ans)* recherche à effectuer
- . aubépine à St Mars-sur-la-Futaie -53- (la bien nommée) (1 700 ans)
- . if à Estray -14- (1 600 ans)



le plus grand :

- . sapin pectiné de 52 m à Russey -25-

le plus gros tronc :

- . platane d'Orient de 7,05 m de circonférence au parc Monceau à Paris

Peut-être un jour, sera-t-il possible d'établir le livre des arbres "records" découverts dans notre zone d'intervention ?

Claude ROY

... les oiseaux des marais en avril.

27 espèces différentes ont pu être observées sur le Chemin des Loirs : avocette, chevalier guignette, bécasseau, courlis... étaient au rendez-vous de l'APNO.

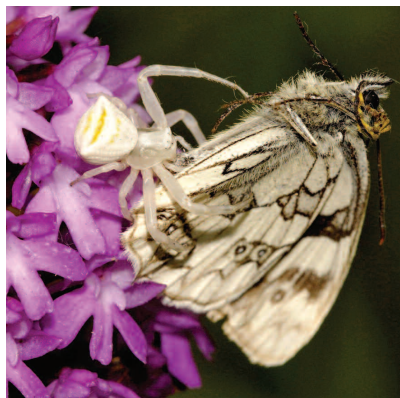


... fête de la nature en mai.

Succès pour la seconde année de la fête de la nature, une cinquantaine de personnes se sont retrouvées aux Conches Bressaudières. Des zones humides peu profondes, des mares, des prairies et des dunes offrent une richesse floristique et faunistique importante entre marais et forêt.

118 espèces végétales ont été recensées dont *dianthus gallicus* (protégée), et en espèces animales des batraciens dont le *pélobate cultripède* et le *pélodyte ponctué*, des Lépidoptères (31) et des Orthoptères (11), des Odonates et des oiseaux (39 recensés dont 31 protégés).

Ce sentier aménagé avec un contrat CEL (Contrat Environnement Littoral) permet de découvrir au fil des saisons la succession des espèces que l'on peut y trouver. Les orchidées étaient de la fête *anacamptis pyramidalis*, *orchis laxiflora*, *himantoglossum hircinum* pour le bonheur de tous.



Des branches.
Des feuilles.
Des pétioles.
Des folioles.
Un monde ramifié
qui bouge,
bruit et bondit.
Un royaume de verdure,
de vertiges et de vents.
Un labyrinthe de souffles
et de murmures.
Un arbre en somme.

Poème de Jacques LACARRIÈRE
poète, écrivain et grand voyageur

... la forêt d'Olonne en juin.

Nous avons suivi Jean Marc LEPAGE sur le circuit botanique, ce qui nous a permis de retrouver l'histoire de la forêt et des arbres remarquables que l'on peut y trouver, comme ce fameux hêtre pour lequel on se demande comment il a pu arriver là, le milieu ne lui étant pas favorable !



... "Fleur de Lampaul" fait escale en août.

En collaboration avec les collectivités et avec le soutien d'associations locales, la Fondation Nicolas Hulot développe sur la côte atlantique des actions de sensibilisation et d'éducation sur l'éco navigation et la préservation du milieu marin. Au programme : découverte de la restauration éco responsable de Fleur de Lampaul, mobilisation autour du Défi pour la Terre, sensibilisation à

notre patrimoine marin, expositions... "Fleur de Lampaul" vous accueille sur le littoral atlantique et méditerranéen. L'occasion de se rassembler et d'agir pour le littoral !
Escale du 8 au 11 août aux Sables d'Olonne. Participation de l'APNO le 10 août : expositions sur le port de pêche et sortie dans la dune (rendez-vous à 10 h plage des graviers).

rubrique noire !

10800 espèces invasives (animales et végétales) ont été recensées en Europe où elles perturbent les écosystèmes. Concernant les Pays de Loire, 95 plantes invasives avérées, potentiellement invasives ou à surveiller ont été dénombrées. Les départements les plus touchés sont la Vendée et la Loire Atlantique. L'étude a été faite par le Conservatoire Botanique National de Brest et la région Pays de la Loire, validée le 14/01/2008.

Certaines ont été introduites volontairement comme la **coccinelle d'Asie** importée pour sa voracité envers les pucerons. Mais elle supplante les coccinelles européennes. En 20 ans, elle s'est acclimatée. En manque de pucerons elle peut s'attaquer aux fruits, en particulier aux grains de raisin. Christiane LOCTEAU

Cette coccinelle n'est pas encore présente dans l'ouest de la France, mais j'en appelle aux jardiniers et naturalistes amateurs afin de pouvoir faire le signalement le moment venu. Une espèce exotique aux effets pervers... La coccinelle asiatique (*Harmonia axyridis*) a été introduite il y a quelques années en Belgique pour la lutte biologique contre les pucerons dans les serres, et depuis elle s'est acclimatée et a commencé à se répandre dans tout le pays ainsi que dans le Nord de la France. Cette espèce de coccinelle est très vorace et entre en compétition avec les espèces de coccinelles locales car elle les prive de leurs proies et dévore même leurs larves. En automne, ces coccinelles cherchent des lieux favorables pour passer l'hiver et envahissent alors les habitations.

Comment la reconnaître ?

La coccinelle asiatique est une espèce assez typique qui mesure entre 5 et 8 mm de long, ce qui la classe parmi les coccinelles de grande taille pour l'Europe.

A l'état adulte, sa coloration est très variable, ce qui rend son identification difficile.

La combinaison de 3 caractéristiques permet cependant de la distinguer des autres espèces :

1. sa grande taille : plus de 5 mm
2. son thorax (partie entre la tête de l'abdomen) qui peut présenter 3 types de motifs :



Thorax clair avec motif en forme de M



Thorax clair avec motif en forme de patte de chat



Thorax noir avec 2 bandes

3. la présence d'un bourrelet transversal à l'extrémité des élytres.

A ne pas confondre avec notre "bête à bon Dieu", la coccinelle à 7 points de nos jardins. Patrick GUEGUEN

obs nature...

Les méduses s'invitent nombreuses sur les plages

"Les populations de méduses explosent partout. La méduse est un excellent marqueur de l'environnement. Plus elle est présente, plus cela veut dire que le milieu s'est modifié", explique Jacqueline GOY, de l'institut océanographique de Paris. Les étranges animaux gélatineux, dont on sait peu de chose, s'invitent en de nombreux points du globe, notamment en

Méditerranée et sur le littoral atlantique. Deux facteurs expliqueraient cette prolifération. D'abord, la pêche excessive. Elle réduit le nombre de prédateurs de la méduse (tortues, thons, requins etc.) et la raréfaction du poisson offre plus de zooplancton pour se nourrir. Ensuite, le réchauffement climatique : une eau plus chaude allonge la période de reproduction de ces invertébrés.

à lire

Que choisir.

Nous vous conseillons la lecture, dans le dernier numéro de QUE CHOISIR (juillet-août 2008 n° 462) d'un article de 6 pages consacré à la protection du littoral.

Envoyez vos cotisations à l'adresse suivante :

Françoise EPAUD
8 Allée des Chèvrefeuilles
85340 Olonne sur Mer

si on sortait

En 2008

pour nos sorties nature nous maintenons le dernier dimanche de chaque mois de 9h30 à 12h.

Le 31 Août 2008

La corniche

Parking du Puits d'Enfer
Le Château d'Olonne

Le 28 Septembre 2008

Les araignées

Parking des marais salants
L'Île d'Olonne

Le 26 Octobre 2008

La corniche bis

Parking du Bois St Jean
Le Château d'Olonne

Le 30 Novembre 2008

La forêt d'Olonne

Parking de la Tartouille
Olonne sur Mer

Le mot de la trésorière

Avez-vous réglé votre cotisation ?

Pour cette année encore c'est 10 €.

En 2009 ce sera 12 €, décision prise lors de l'Assemblée Générale 2008.